VANVES

LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VANVES

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025 – 19h00

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 mars à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de VANVES se sont réunis au nombre de 28, salle Henri DARIEN, 23, rue Mary Besseyre, sous la présidence de Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire, en séance ordinaire pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS :
Bernard GAUDUCHEAU, Bertrand VOISINE, Xavière MARTIN, Pascal VERTANESSIAN, Sandrine BOURG, Erwan MARTIN, Anne-Caroline CAHEN, Françoise DJIAN, Xavier LEMAIRE, Christine VLAVIANOS, Ury ISRAEL, Bernard ROCHE, Francine THULLIEZ, Abdelfattah LAKHLIFI, Nathalie LE GOUALLEC, Véronique de LEONARDIS, Fabienne ROULLEAUX, Stéphanie GAZEL, Marc MACHADO, Julie MESSIER, Rami DOUADI, Pierre TOULOUSE, Aurélie ZALUSKI, Thibault LEJEUNE, Séverine EDOU, Jean-Cyril LE GOFF, Florence PILLAS, Eric SONTAG

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :

- Kévin CORTES a donné pouvoir à Pascal VERTANESSIAN
- Dominique BROEZ a donné pouvoir à Erwan MARTIN
- Laurent LEGRANDJACQUES a donné pouvoir à Bernard GAUDUCHEAU
- Charles-Eric VAN DE CASTEELE a donné pouvoir à Xavière MARTIN
- Baptiste PAVLIDIS a donné pouvoir à Nathalie LE GOUALLEC
- Gabriel ATTAL a donné pouvoir à Jean-Cyril LE GOFF
- Marta GRZESIAK a donné pouvoir à Sandrine BOURG

ETAIT ABSENT : Néant

Le quorum est atteint

Désignation d'un Secrétaire de séance : Stéphanie GAZEL

Approbation du procès-verbal du 11 février 2025
Vote : Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22.
Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises.

FINANCES

1. Reprise anticipée du résultat 2024 de la Ville

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la commune, avant l'approbation de son Compte Administratif (année N), mais entre la clôture de la journée complémentaire (31 janvier N+1) et la date limite de vote de son budget (15 avril N+1) à reprendre par anticipation un résultat excédentaire présentant un caractère certain. Cette possibilité permet de limiter le recours à la fiscalité.

La reprise anticipée s'effectue en une fois et en totalité. Elle concerne, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation dans leur intégralité.

Lorsque le résultat de fonctionnement est repris par anticipation, les conditions suivantes doivent être remplies :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il en existe un.

- le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Il convient, en outre, d'inscrire au budget de reprise, la prévision d'affectation.

Les résultats seront, néanmoins, définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Dans l'hypothèse où une différence avec la présente délibération apparaîtrait, il sera procédé à une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du compte administratif.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat interviendra, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou non différence avec la reprise anticipée.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2024 de la Ville, les résultats prévisionnels suivants ressortent :

SOLDES D'EXECUTION EXERCICE 2024		
- Résultat de fonctionnement 2024 **(a)** :	+	**7 479 516,87 .€.**
- Résultat d'investissement 2024 **(b)** :	+	**4 285 034,06 .€.**

REPORTS 2024 sur EXERCICE 2025	
- Dépenses reportées d'investissement 2024 **(c)**	5 988 357,74 .€.
- Recettes reportées d'investissement 2024 **(d)**:	5 650 012,96 €.
- Solde des reports d'investissement 2024 **(e)** = d-c	**-338 344,78**
- Besoin de financement des investissements 2024 **(f)** = b+e	**3 946 689,28**

(le besoin de financement doit obligatoirement étre couvert par le résultat de fonctionnement (a)

. Solde du résultat de fonctionnement libre d'affectation= (a+f)	**11 426 206,15**

La section d'investissement 2024 ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas proposé d'affecter tout ou partie du solde de fonctionnement 2024 en section d'investissement.

De ce fait, il apparait que la part du solde positif de la section de fonctionnement pouvant être affectée librement au BP 2025 par le Conseil Municipal s'élève à 7 479 516,87 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reprendre par anticipation les résultats et soldes présentés ci-dessus et de les inscrire au Budget Primitif 2025 de la façon suivante :

Soldes constatés 2024	Excédent 2024	Fonctionnement	Investissement
Résultat de fonctionnement 2024 à affecter	**+ 7 479 516,87.€.**		
Part du solde de fct 2024 à affecter à la couverture du besoin de financement d'invst 2025 (affectation obligatoire)			0,00 €
Solde de Fonctionnement affectable librement	+ 7 479 516,87.€.		
Prévision affectations BP 2025	**+ 7 479 516,87.€.**		
Affectation R 1068 au BP 2025			+ 0,00.€.
Affectation du solde en fonctionnement au BP 2025 au R 002		+ 7 479 516,87.€.	

Ces écritures seront corrigées en 2025, si nécessaire, lors de la décision modificative la plus proche de l'approbation du compte financier unique 2024.

. Section d'ir nvestissement 2024

R.001 - résultat d'investissement reporté : + 4 285 034,06 €
R.1068 - affectation en réserves 0,00 €

. Section de fonctionnement 2024

R.002 - résultat de fonctionnement reporté : + 7 479 516,87 €

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

2. Vote des taux d'imposition 2025

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.
La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales à l'échéance 2023.
La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.
Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée pour les communes par le transfert de l'ex part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Les contribuables qui s'acquittaient de cet impôt continuent à le payer et le produit ne va plus au Département mais à la Commune.
Toutefois, selon les Communes, le produit de taxe d'habitation perdu est soit inférieur, soit supérieur au produit de taxe foncière transféré provenant du Département.
Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué par l'Etat afin de garantir aux Communes le même produit que celui qu'elles auraient perçu sans la réforme.
En 2024, Vanves a bénéficié de l'application de ce coefficient correcteur qui a permis de compenser intégralement le produit de taxe d'habitation perdu.
Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé pour l'année 2025 de conserver les taux 2024 soit :

- Taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,34 %
- Taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,14 %
- Taux pour la taxe d'habitation : 25,09%

L'évolution prévisionnelle des bases d'imposition est estimée, dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2025 à + 1,7 %.
Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 33 425 000 €
Il sera ajusté lorsque les services fiscaux notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,14%
- Taxe d'habitation : 25,09 %

Vote : cette délibération est adoptée à la majorité *(30 voix « pour » ; 5 « abstentions » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE)*

3. Référentiel M57 - Application de la fongibilité des crédits

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

4. Vote du Budget Primitif 2025 de la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif de la Ville pour 2025 selon les montants inscrits aux chapitres budgétaires suivants.

Vote : cette délibération est adoptée à la majorité *(27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ; 3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT			TOTAL	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
- Dépenses de l'exercice :			**58 869 884,00 €**	**49 953 745,38 €**	***8 916 138,62 €***
Chapitre	011	Charges à caractère génér	**10 348 356,00 €**	**10 348 356,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	012	Charges de personnel	**26 970 452,00 €**	**26 970 452,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	**10 630 787,00 €**	**10 630 787,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	66	Charges financières	**500 000,00 €**	**500 000,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	**11 150,38 €**	**11 150,38 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	68	Dotations aux amortissements et provisions	**120 000,00 €**	**120 000,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	014	Atténuations de produits	**1 373 000,00 €**	**1 373 000,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	*042*	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	**2 001 650,00 €**		*2 001 650,00 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	*023*	*Virement à la section d'investissement*	***6 914 488,62 €***		*6 914 488,62 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
- Recettes de l'exercice :			**58 869 884,00 €**	**58 831 884,00**	*38 000,00 €*
Chapitre	70	Produits des services et du domaine	**3 786 453,48 €**	**3 786 453,48 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	73	Impôts et taxes	**42 239 950,00 €**	**42 239 950,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	74	Dotations et subventions	**3 908 373,65 €**	**3 908 373,65 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	**797 990,00 €**	**797 990,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	013	Atténuations de charges	**250 000,00 €**	**250 000,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	76	Produits financiers	**229 600,00 €**	**229 600,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	77	Produits exceptionnels	**20 000,00 €**	**20 000,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	78	Reprises de provisions	**120 000,00 €**	**120 000,00 €**	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
- Résultat de fonctionnement n-1 reporté :			*7 479 516,87 €*	*7 479 516,87 €*	
Chapitre	*042*	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*38 000,00 €*		*38 000,00 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Recettes totales avec reprise du résultat partiel			**58 869 884,00 €**		

SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
- **Dépenses de l'exercice** :			**18 585 172,00 €**	18 447 172,00 €	*138 000,00 €*
Chapitre	10	Reversements de dotations	0,00 €	0,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	16	Remboursements d'empr	2 246 971,00 €	2 246 971,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	367 881,00 €	367 881,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	204	Subventions d'équipement	217 000,00 €	217 000,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	3 215 560,00 €	3 215 560,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	23	Immobilisations en cours	12 399 760,00 €	12 399 760,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	27	Autres immobilisations financières			
Chapitre	*040*	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	**38 000,00 €**		38 000,00 €
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	*041*	*Opérations patrimoniales*	***100 000,00 €***		*100 000,00 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
- **Résultat reporté** :			**0 €**	**0 €**	
D.001			0 €		
- **Dépenses reportées** :			5 988 357,74 €	5 988 357,74 €	
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	218 703,62 €	218 703,62 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	204	Subventions d'équipement	2 061 671,94 €	2 061 671,94 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	23	Immobilisations en cours	1 739 626,86 €	1 739 626,86 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	1 968 355,32 €	1 968 355,32 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Dépenses totales d'investissement avec reports			**24 573 529,74 €**	24 435 529,74 €	*138 000,00 €*
- **Recettes de l'exercice** :			**14 638 482,72**	**5 622 344,10 €**	*9 016 138,62 €*
Chapitre	10	Dotations et fonds propres	1 910 000,00 €	1 910 000,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	13	Subventions d'investissement reçues	2 942 130,00 €	2 942 130,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	16	Emprunts et dettes	731 736,10 €	731 736,10 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	38 478,00 €	38 478,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	*040*	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	***2 001 650,00 €***		*2 001 650,00 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	*041*	*Opérations patrimoniales*	***100 000,00 €***		*100 000,00 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	***6 914 488,62 €***		*6 914 488,62 €*
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
- **Recettes reportées** :			**5 650 012,96 €**	**5 650 012,96 €**	
Chapitre	16	Emprunt	0,00 €	0,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Chapitre	13	Subventions d'investissement reçues	5 650 012,96 €	5 650 012,96 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
- **Affectation en réserves** :			**0 €**	**0 €**	
R.1068			0,00 €	0,00 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Résultat d'investissement n-1 reporté			**0 €**	**0 €**	
R.001			4 285 034,06 €	4 285 034,06 €	
Vote : 27 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE ;					
3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF					
Recettes totales d'investissement avec 001 + 1068			**24 573 529,74 €**	**15 557 391,12 €**	*9 016 138,62 €*

URBANISME

5. Conclusion d'une convention avec la Ville de Paris définissant les modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Carrières sur Vanves

L'Inspection Générale des Carrières (IGC), qui dépend de la Ville de Paris, vient d'informer la commune de la décision récente prise par le Département des Hauts-de-Seine en matière de financement des charges liées à la prévention des risques liés aux mouvements de terrains.
Si la prévention des risques liés aux mouvements de terrains se décline au niveau communal, le Département des Hauts-de-Seine assumait en effet jusqu'à ce jour la charge financière des actions de l'IGC, en application d'une convention conclue en 1969. Or, le Département des Hauts-de-Seine a décidé de ne plus prendre en charge le financement de ces actions.

Les missions assurées jusqu'ici par l'IGC et financées par le Département des Hauts-de-Seine étaient les suivantes :

- établissement, tenue à jour et publication des cartes à l'échelle de 1/1000 des anciennes carrières de la commune,
- délivrance de renseignements oraux au public sur l'existence d'anciennes carrières sur un terrain donné, sur les risques en résultant et sur les moyens de les prévenir,
- délivrance des certificats attestant de la présence ou de l'absence d'anciennes carrières connues,
- expertise de première urgence des mouvements, tassements ou effondrements de terrains sur tous domaines privés et publics,
- inspection régulière des galeries accessibles sous le domaine public de la commune,
- étude des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme dans les périmètres de risque, élaboration des prescriptions spéciales et suivi de leur exécution (contrôle réglementaire et avis sur récolements des travaux prescrits).

L'Inspection Générale des Carrières est disposée à poursuivre ses actions sur Vanves dès lors que la commune acceptera de contribuer au financement de ses charges générales de fonctionnement et de conclure avec la Ville de Paris (collectivité de rattachement de l'IGC) une convention définissant les missions et les modalités de calcul de la contribution financière attendue de Vanves. En 2024, le montant d'une telle contribution aurait été d'environ 4 600€.
Compte tenu des compétences techniques spécifiques requises pour assurer les actions prises en charge jusqu'à ce jour par l'IGC, il est souhaitable de s'engager dans un processus conventionnel avec la Ville de Paris.

Les principales dispositions du projet de convention proposé à cet effet sont les suivantes :
- Les missions confiées à l'IGC sont celles déjà assurées et décrites précédemment.
- La convention, conclue pour une durée d'une année à compter du 18 avril 2025, est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant son échéance.
- En contrepartie des prestations effectuées par l'IGC, il est demandé une contribution financière de la Ville de Vanves aux dépenses de fonctionnement de ce service. Le taux de cette contribution est fixé à 1,08% ; l'assiette retenue pour le calcul étant égale à 16,50% de la différence entre d'une part, le montant total des dépenses de fonctionnement de l'IGC sur l'ensemble de son périmètre d'intervention (composé de la Ville de Paris et des 3 départements de la petite couronne) majoré de 10% au titre des frais généraux et d'autre part, le montant de ses recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver tel qu'annexé le projet de convention à conclure avec la Ville de Paris pour définir les modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Carrières sur Vanves,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent,
- de dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

6. Avis sur la phase 3 du projet de modernisation du parc des expositions de la Porte de Versailles porté par la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire déposée sur Issy-les-Moulineaux, Paris et Vanves par ladite société pour cette phase 3

La Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES a déposé sur Issy-les-Moulineaux, Vanves et Paris une demande de permis de construire portant sur la démolition totale de deux bâtiments (les halls 2 et 3),
la construction d'un bâtiment à destination de centre de congrès et d'expositions avec commerces et activités de services abritant les futurs pavillons 2 et 3 du parc des expositions, le réaménagement des terrasses logistiques et des parvis de ces pavillons, ainsi que le réaménagement des espaces libres situés dans leurs abords.

1-Le contexte général du projet

Le projet porté par la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES s'inscrit dans la dernière phase de la modernisation du parc des expositions qui comportait 3 phases.
La première phase livrée au cours de l'été 2017 a porté notamment sur la restructuration du pavillon 7, la restructuration du parvis de l'entrée principale accessible depuis la Porte de Versailles, la restructuration de l'allée centrale et la rénovation de la façade du pavillon 1.
La phase 2 en cours de réalisation consiste en la construction de 2 hôtels (l'hôtel EKLO rue du Moulin en exploitation depuis un an et le futur hôtel MOTEL ONE en cours de construction à l'angle de l'avenue de la Plaine et de la rue du Quatre Septembre) et en la construction du pavillon 6 avec en sous-sol un parking d'une capacité de 1522 places.
La troisième phase, dont le calendrier initial a été revu en raison de l'épidémie de COVID 19, a été entreprise avec notamment la réalisation des aménagements extérieurs livrés en 2024 (réaménagement des clôtures rue du Moulin, aménagement d'un jardin ouvert au public à l'angle des rues du Moulin et Marcel Yol et restructuration du parking et de sa porte d'accès rue Marcel Yol).

2-Le projet

La demande de permis de construire déposée dans les mêmes termes dans chacune des 3 communes concernées a pour objet :
- la démolition des pavillons 2 et 3 existants,
- la construction d'un bâtiment abritant les nouveaux pavillons 2 et 3,
- les aménagements extérieurs à la périphérie de ces nouveaux pavillons : leurs terrasses logistiques à l'Ouest et les parvis d'entrée au Nord,
-le réaménagement des liaisons entre les parvis des pavillons 2 et 3 et le parvis de l'entrée principale du parc (installation d'escaliers mécaniques, d'un ascenseur et d'emmarchements),
-la création de deux nouveaux accès le long de l'avenue Ernest Renan,
-l'aménagement d'espaces plantés aux abords des futurs pavillons 2 et 3 (agrandissement du jardin d'Afrique le long de l'allée centrale, création de jardins à l'arrière de la terrasse logistique du futur pavillon 3, réaménagement des espaces plantés le long de la rue du Quatre Septembre, création d'un cheminement public au sud du futur pavillon 3 depuis la porte H, remplacement des clôtures le long de la rue du Quatre Septembre et réaménagement des portes J et H).
La surface de plancher des futurs pavillons 2 et 3 est de 58 259m2. Elle se développe sur 6 niveaux, la hauteur maximale étant de 31,70m (hauteur atteinte au niveau du pavillon 3.2 positionné au centre du parc des expositions). La hauteur du pavillon 3.3, dont une partie est sur le territoire de Vanves, est de 14,60m, soit une augmentation de 3 m par rapport à la construction actuelle.
Ce projet, présenté une première fois en 2024 en comité des riverains du parc des expositions, a fait l'objet d'une nouvelle présentation lors du dernier comité des riverains du 10 février dernier.

3- L'évaluation environnementale du projet

Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, une étude d'impact a été jointe à la demande de permis de construire déposée dans chacune des trois communes.
Lorsqu'un projet est comme en l'espèce soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis, en application des articles L.122-1-V et R.122-7-I du Code de l'environnement, aux collectivités territoriales intéressées par le projet, dont les communes d'implantation de ce dernier. C'est donc dans ce cadre que le Conseil municipal de Vanves est appelé à donner son avis.
De l'étude d'impact jointe au dossier, il ressort que les principaux enjeux de ce projet concernent les thématiques suivantes :
-la géologie avec notamment la présence d'anciennes carrières, étant précisé que l'Inspection Générale des Carrières a été consultée sur le projet et qu'elle a émis un avis assorti de prescriptions sur les fondations des futures constructions,

- le paysage, étant précisé que l'Architecte des Bâtiments de France consultée au titre de la protection des abords du Lycée Michelet a donné son accord sur le projet,
- les déplacements et les circulations avec notamment la gestion des flux logistiques pendant les périodes de montage et de démontage des salons, le trafic automobile et le stationnement, étant précisé que d'après l'étude d'impact le projet n'est pas susceptible d'engendrer de flux routier supplémentaire et que l'augmentation de la surface logistique dédiée aux futurs pavillons à l'intérieur du parc diminuera le stationnement anarchique des véhicules poids lourds sur les voies publiques avec la gêne en résultant pour la circulation,
-le cadre de vie, notamment l'environnement sonore et la qualité de l'air.

Dans sa réponse du 17 février 2025, la Métropole du Grand Paris consultée dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire a formulé un avis favorable et souligné la bonne prise en compte globale des enjeux et orientations du SCOT par le projet.

S'agissant du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé depuis le dépôt de la demande de permis de construire, le projet est bien compatible avec les orientations définies dans l'OAP sectorielle qui couvre l'emprise du parc des expositions sur Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Consultée également dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire, la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France a formulé un avis le 26 février 2025. Après analyse du dossier qui lui a été transmis, l'autorité environnementale a formulé les recommandations suivantes :
- calculer le besoin en eau avec les surfaces végétalisées réelles et non estimées via un rapport de proportionnalité,
- estimer le nombre de personnels sur le site en période d'affluence en incluant les employés permanents et les travailleurs intérimaires pour évaluer le dimensionnement des places de stationnement vélos dédiées au personnel selon le ratio de l'arrêté du 30 juin 2022 et prévoir sur le site un nombre de stationnements destinés aux vélos suffisant pour 15% des personnes accueillies simultanément sur le site, conformément à la réglementation,
- organiser la circulation sécurisée des vélos à l'intérieur du site du parc des expositions,
- mettre en œuvre le suivi de la qualité de l'air en phase chantier et prévoir des mesures correctives en cas de dépassement des taux,
-mettre en place des panneaux photovoltaïques en toiture aux emplacements non végétalisés si l'étude de faisabilité, qui est indispensable, en démontre le bénéfice.

Au niveau de la commune, il est d'abord important de noter que le projet s'inscrit, comme les aménagements extérieurs déjà réalisés et comme la construction de l'hôtel EKLO, dans l'objectif recherché d'une ouverture du parc des expositions sur Vanves. De même, l'augmentation des surfaces logistiques à l'intérieur de l'emprise du parc et la végétalisation des toitures des futurs pavillons 2 et 3 constituent également des évolutions positives à relever.

Sur le plan de la procédure d'instruction de la demande de permis de construire déposée dans les mêmes termes sur chacune des trois communes, le projet ayant été placé dans le champ d'application de l'évaluation environnementale, une enquête publique sera organisée en application des articles L.123-1 et L.123-2 du Code de l'environnement, avant la prise d'une décision sur cette demande.

L'avis du conseil municipal sera tenu à la disposition du public sur le site internet de la commune, puis mis à disposition du public, avec l'ensemble des avis recueillis au cours de l'instruction de la demande de permis de construire, pendant cette enquête publique.

En conclusion de cet exposé, le rapporteur invite le conseil municipal à émettre un avis favorable sur le projet et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire déposée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire déposée ,
- de dire que le présent avis sera mis à la disposition du public sur le site internet de la commune conformément à l'article L.122-1-V du Code de l'environnement.

Vote : cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE)

SERVICES TECHNIQUES

7. Avenant n°1 à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage conclue avec la Société Publique Locale SEINE OUEST AMENAGEMENT pour la réhabilitation des glacières-chapelle du Parc Pic

Par délibération n°92/2021 du 7 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale SEINE OUEST AMENAGEMENT (SPL SOA) pour la réhabilitation des glacières du Parc Pic à Vanves. Par le biais de cette convention, la Ville a délégué la maitrise d'ouvrage de l'opération à la SPL SOA.

A la date de la présente délibération et suite à la signature des marchés de travaux, les travaux débutent.

Conformément aux termes de la convention, il convient d'ajuster les dispositions financières de l'opération. Cet ajustement financier est rendu nécessaire suite à la notification des marchés de travaux et à la fin du chantier prévue pour fin juillet 2025.

Le coût de l'opération (hors honoraires de la SPL SOA) avait été provisoirement évalué à 888 220.00 € HT soit 1 065 864.00 € TTC (valeur décembre 2021). Au jour du présent avenant, le montant de l'opération toutes phases confondues s'établit à 1 061 514.78 € HT soit 1 273 817.73 € TTC, soit un différentiel de 173 294.78 € HT (207 953.73 € TTC), ce qui représente une augmentation globale de +19,51 %.

Le forfait provisoire de rémunération de la SPL SOA résulte du produit du taux de rémunération fixé à 8 % par l'enveloppe financière. Le montant de la rémunération provisoire de la SPL SOA s'élevait donc au départ à 56 000.00 € HT (8% du budget travaux MOD hors aléas). Au regard de l'évolution du montant de l'opération, le forfait de rémunération de la SPL SOA, valeur janvier 2025, s'établit désormais à 63 537.50 € HT soit 76 245.00 € TTC (montant travaux phase AVP de 794 218.71 € HT x 8% aléas compris).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage pour la réhabilitation des glacières du Parc Pic, portant ajustement des dispositions financières de la convention de mandat ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention de mandat et tous les actes y afférents.

Vote : cette délibération est adoptée à la majorité *(30 voix « pour » ; 1 « contre » : Monsieur TOULOUSE ; 4 « abstentions » : Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE)*

AFFAIRES GENERALES

8. Rapport d'activité 2023 de la Métropole Grand Paris

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Le **Rapport d'Activité 2023** de la **Métropole du Grand Paris (MGP)** met en avant les actions majeures menées pour améliorer le cadre de vie des 7,2 millions d'habitants et renforcer l'attractivité du territoire.

1. **Rééquilibrage territorial** : Adoption du **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)**, financements pour les quartiers via le programme **Centres-Villes Vivants** et création d'une **foncière métropolitaine** pour soutenir le commerce local.
2. **Transition écologique** : Lancement de l'association **Grand Paris Climat** pour la rénovation énergétique. Création de deux fonds majeurs : **Biodiversité (80M€)** et **Énergies (100M€)** pour financer la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables.
3. **Attractivité économique et touristique** : Mise en œuvre de stratégies pour valoriser le tourisme, le patrimoine et les savoir-faire locaux. Adoption de **quatre orientations** pour étendre la destination touristique « Paris » à l'échelle métropolitaine.
4. **Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** : Achèvement des travaux du **Centre Aquatique Olympique**, mise en service de la passerelle le reliant au Stade de France et tests de mise en eau du bassin en décembre 2023.
5. **Aménagement et infrastructures** : Soutien aux projets urbains à travers le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** et le **Fonds Innover dans la Ville**. Financement de la requalification de la Porte de la Chapelle.

6. **Engagement social et solidarité** : Organisation de la **Nuit de la Solidarité Métropolitaine** pour recenser les sans-abri et adapter les politiques sociales. Développement de programmes de logements et lutte contre l'habitat insalubre.
7. **Innovation et numérique** : Renforcement du **Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique**, inclusion numérique et open data. Soutien aux **Quartiers Métropolitains d'Innovation** et aux projets urbains intelligents.
8. **Prévention des inondations** : Exercices de simulation et renforcement du système de protection des cours d'eau. Développement du **Plan Climat Air Énergie Métropolitain** pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions carbone.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris au titre de l'année 2023

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte

9. Modification de la composition des commissions municipales permanentes suite aux démissions de Madame PESCREMINOZ et de Monsieur MECHINAUD

Par courriers enregistrés en Mairie le 12 février 2025, Madame Alexia PESCREMINOZ et Monsieur Loïc MECHINAUD ont démissionné de leur fonction de conseiller municipal. Ces démissions ont été adressées au préfet, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du CGCT.

Deux nouveaux conseillers ont donc été convoqués afin de combler les effectifs de l'assemblée. En application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, et en tant que candidats venant immédiatement après le dernier élu sur la liste dont Madame PESCREMINOZ et Monsieur MECHINAUD sont issus, deux nouveaux conseillers municipaux siègent désormais au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3 commissions municipales ont été créées par délibération n°2020-029 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises aux séances du Conseil Municipal.

Il convient donc de pourvoir au remplacement de Madame PESCREMINOZ et Monsieur MECHINAUD au sein de commission municipale « Projet, Moyens, Services » de la Ville.

Par ailleurs, le groupe « Vanves demain » sollicite la modification de la composition de la commission « Qualité de Vie, Développement local et Patrimoine » (remplacement de Monsieur TOULOUSE).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de procéder au remplacement de Madame PESCREMINOZ au sein de la commission n° 3 « Projet, Moyens, Services » par Monsieur TOULOUSE.
- De décider de procéder au remplacement de Monsieur MECHINAUD au sein de la commission n° 3 « Projet, Moyens, Services » par Monsieur SONTAG.
- De décider de procéder au remplacement de Monsieur TOULOUSE au sein de la commission n° 1 « Qualité de Vie, Développement local et Patrimoine » par Madame PILLAS.
- De préciser que les commissions municipales sont désormais composées comme suit :

<u>Commission 1</u> : EDUCATION, FAMILLE ET VIE LOCALE

Madame Xavière MARTIN
Madame Dominique BROEZ
Madame Anne-Caroline CAHEN
Madame Sandrine BOURG
Madame Françoise DJIAN
Monsieur Erwan MARTIN
Monsieur Abdelfattah LAKHLIFI
Madame Francine THULLIEZ
Madame Fabienne ROULLEAUX
Madame Véronique de LEONARDIS
Madame Stéphanie GAZEL
Madame Aurélie ZALUSKI
Madame Séverine EDOU

Commission 2 : QUALITE DE VIE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET PATRIMOINE

Monsieur Pascal VERTANESSIAN
Madame Christine VLAVIANOS
Monsieur Kévin CORTES
Madame Julie MESSIER
Monsieur Rami DAOUDI
Monsieur Marc MACHADO
Monsieur Charles Eric VAN DE CASTEELE
Monsieur Bernard ROCHE
Madame Marta GRZESIAK
Madame Florence PILLAS
Monsieur Thibault LEJEUNE
Monsieur Gabriel ATTAL

Commission 3 : PROJET, MOYENS ET SERVICES

Monsieur Bertrand VOISINE
Monsieur Xavier LEMAIRE
Monsieur Ury ISRAEL
Madame Nathalie LE GOUALLEC
Monsieur Baptiste PAVLIDIS
Monsieur Laurent LEGRANDJACQUES
Monsieur Pierre TOULOUSE
Monsieur Eric SONTAG
Monsieur Jean-Cyril LE GOFF

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

10. Commission de délégation de service public – Remplacement partiel

Le Conseil municipal a procédé par délibération n°32/2020 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public (CDSP).

Suite à la démission de Madame Alexia PESCREMINOZ de son mandat de conseillère municipale par courrier réceptionné le 12 février 2025 entrainant la vacance de son siège de membre suppléante de la CDSP, il convient de procéder à son remplacement.

La démission précitée n'entraînant pas le renouvellement intégral de la commission, il est proposé de pourvoir au remplacement de Madame Alexia PESCREMINOZ de manière individuelle dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste permettant l'expression pluraliste des élus au sein de la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De procéder à la désignation de Madame Florence PILLAS en tant que membre suppléant de la Commission de délégation de service public, en lieu et place de Madame Alexia PESCREMINOZ, conseillère municipale démissionnaire.
- De constater que la Commission de délégation de service public est désormais composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascal VERTANESSIAN	Abdelfattah LAKHLIFI
Bernard ROCHE	Xavier LEMAIRE
Françoise DJIAN	Christine VLAVIANOS
Marc MACHADO	Xavière MARTIN
Séverine EDOU	Florence PILLAS

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

CITOYENNETE

11. Adhésion des communes de Quincy-sous-Sénart (91), de Coignières (78) et de Livry-Gargan (93) aux compétences du SIFUREP « Service extérieur des Pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » et de la commune de Viry-Châtillon (91) à la compétence du SIFUREP « Service extérieur des Pompes funèbres »

La ville de Vanves est adhérente au syndicat intercommunal de la région parisienne (SIFUREP). Les communes de Quincy-sous-Sénart, de Coignières, et de Livry-Gargan ont demandé leur adhésion aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » et la commune de Viry-Châtillon a demandé son adhésion à la compétence de « Service extérieur des pompes funèbres » par délibérations respectives.

En sa séance du 3 décembre 2024, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé ces adhésions, à l'unanimité.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient que les adhérents se prononcent sur l'extension du périmètre syndical.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Quincy-sous-Sénart, de Coignières, de Livry-Gargan et de Viry-Châtillon.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

EDUCATION

12. Modification du Règlement Intérieur des Temps de l'Enfant (restauration scolaire et accueils de loisirs maternels et élémentaires)

Il convient de faire évoluer le Règlement Intérieur des Temps de l'Enfant qui régit les conditions d'admission, l'organisation et le fonctionnement de la restauration scolaire et des accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Les principales modifications concernent :

- Les délais de réservation pour les petites vacances scolaires : les parents devront dorénavant réserver pour toutes les périodes de vacances scolaires **1 mois avant le début de la période** de vacances souhaitée
- Les horaires d'ouvertures des accueils de loisirs en soirée : l'accès aux accueils de loisirs élémentaires est fermé entre 18h et 18h10 afin d'assurer en toute sécurité la sortie des enfants fréquentant l'accompagnement scolaire
- La justification de l'absence d'un enfant le mercredi et les vacances scolaires : il est dorénavant possible de présenter une attestation sur l'honneur pour justifier de l'absence pour maladie d'un enfant à l'accueil de loisirs. Ceci permettra de ne pas se voir appliquer la pénalité de 5€ pour absence injustifiée. La journée et le repas seront facturés à la famille
- La création de l'article 21 permettant l'adaptation du présent Règlement Intérieur pour mesure de sécurité ou en cas de situation particulière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'abroger la délibération n° 51 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 relative Règlement Intérieur des Temps de l'Enfant à compter du 14 avril 2025.
- D'approuver le règlement Intérieur des Temps de l'Enfant annexé à la présente délibération, applicable à compter du lundi 14 avril 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération et à l'exécution de ce règlement.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

13. Avenant n°5 au contrat de concession de service public relatif à la restauration collective conclu avec la société SODEXO

Lors de la séance du 15 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession de service public relatif à la restauration collective conclu avec la société SODEXO, à compter du 21 décembre 2020 et qui prendra fin 7 jours calendaires avant le début de l'année scolaire 2027-2028.

L'article 39.2 de ce contrat prévoit que la Ville peut déléguer au concessionnaire la gestion d'un point de distribution (satellite d'une école) supplémentaire en signant un avenant. Cet avenant est présenté en annexe ainsi que le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) correspondant à cette mission supplémentaire. **Dans ce BPU, seuls les prix des repas servis aux enfants et adultes présents dans les écoles sont modifiés.**

Ainsi, à compter du lundi 28 avril 2025, le satellite « Lemel maternel » sera délégué à SODEXO dans le respect des termes du contrat.

Le service Education de la Ville de Vanves a un droit de regard sur les conditions de service et la qualité des repas servis aux enfants et aux adultes les encadrant sur le temps de pause méridienne et lors du goûter dans tous les satellites de la Ville y compris ceux gérés directement par le concessionnaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°5 au contrat de concession de service public relatif à la restauration collective conclu avec la société SODEXO portant délégation de la gestion du satellite « Lemel Maternel », et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- De dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Vote : cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur SONTAG, Madame ZALUSKI, Madame PILLAS, Monsieur LEJEUNE)

AFFAIRES CULTURELLES/EVENEMENTIEL/VIE ASSOCIATIVE

14. Attribution de subventions municipales de fonctionnement aux associations

Les associations, par le dynamisme de leurs membres, développent et proposent une multitude d'activités, de manifestations et d'actions sur la ville.

La Municipalité souhaite soutenir ces actions et favoriser leur développement en octroyant une subvention municipale annuelle de fonctionnement aux associations intervenant sur la commune.

Cette aide financière vient en complément du soutien apporté quotidiennement aux associations par les services municipaux ainsi que des subventions en nature (mise à disposition de salle, soutien au projet, prêt de matériel, aide à la communication...) offertes par la Ville.

Ces dépenses seront affectées au compte 65748, subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé, de la manière suivante :

1. Domaine Animation et Loisirs

Club d'échecs de Vanves	400 €
Fabrique à brac (La)	450 €
Généalogistes de Vanves (Les)	150 €
IRIS fonctionnement	25 000 €
IRIS Personnel	44 565 €
Mikado	300 €
Saint Exupéry Amitiés	600 €
Vanves Billard Club	600 €
Zeste de Zen	350 €
Total domaine Animations et loisirs	**72 415 €**

2. Domaine Culture

Acides Animés	300 €
Ateliers d'expression (Les)	10 000 €
Biblioclub	200 000 €
Chanter encore	300 €
Cie Flies	500 €

Ciné Image Vanves	600 €
Compagnie des Muses (En)	200 €
Compagnie L'Echauguette	1 000 €
Du grain à moudre	200 €
Hauts-de-Scènes Chansons	900 €
Lézards en scène	400 €
Lire et Faire Lire	400 €
Musici Artis Paris	500 €
Orgues de Vanves	800 €
Passion Latina	500 €
Petits chanteur du val de Seine (Les)	500 €
Rives Méditerranéennes	200 €
Tant Danses Vanves	1000 €
Vanves Art et Culture	300 €
Total domaine culture	**218 600 €**

3. Domaine Enfance et Jeunesse

Randscouts et Randguides	200 €
Scouts et Guides de France	600€
Scouts Unitaires de Saint Benoît	400 €
Total domaine Enfance et Jeunesse	**1 200 €**

4. Domaine Mémoire

Association mémoire des déportés et des résistants d'Europe	500 €
A.O.R. 92 (Association des Officiers et Militaires de Réserve des Hauts de Seine)	300 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord)	750 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur - Comité Vanves Malakoff	450 €
Union Nationale des Combattants 71ème Section	750 €
Total domaine Mémoire	**2 750 €**

5. Domaine Petite enfance / Education

Coup de Pouce	1 500 €
Grenadine (Halte-garderie)	4 456 €
P'tites Canailles (Les)	33 957 €
Total domaine Petite Enfance	**39 913 €**

6. Domaine Sécurité

ADAVIP 92	200 €
Total Sécurité	**200 €**

7. Domaine Ressources humaines

Caisse de Solidarité du Personnel Communal	119 000€
Total domaine Ressources humaines	**119 000€**

8. Domaine Vie Economique

Challenger Club	2 000 €
GIVAI	1 000 €
Total domaine Vie Economique	**3 000 €**

9. Domaine Santé, social, solidarité

ANGC	300 €
ASTI	450 €
Ecole des Sables	800 €
Les Amis du Rosier	300 €
LICRA	200 €
Solidarité Vanves - Mali	300 €
Total Santé, social, solidarité	**2 350 €**

10. Transition Ecologique

Grainenville	400 €
Total domaine Transition écologique	**400 €**

11. Domaine Sport

Arc de Seine Kayak (CMEV)	200 €
Arts martiaux Fang	1 000 €
Association sportive du Lycée Louis Dardenne	1 000 €
Association Sportive Saint Exupéry de Vanves (ASSEV)	5 000 €
Comité des Médaillés de la Jeunesse et des Sports 92 (CDMJDS 92)	100 €
Club Vanvéen de Danse Sportive (Terpsichore)	350 €
Institut de Goryuju Karaté Do France	10 000 €
Stade de Vanves (activités)	375 000 €
Stade de Vanves (sport de haut niveau)	7 800 €
Stade de Vanves (aide à l'administration générale)	17 168 €
Vanves GPSO Basket	75 000 €
Union Athlétique du Collège et Lycée Michelet (U.A.C.M. / U.A.L.M.)	3 800 €
Total domaine Sport	**496 418 €**

TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS : 956 246 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De voter l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 (voir tableau ci-dessus et annexe).
- De dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Vote : cette délibération est adoptée à la majorité (34 voix « pour » ; 1 « abstention» : Monsieur SONTAG)

SPORTS

15. Versement de la subvention à l'association Vanves Gpso Basket pour la saison sportive 2025-2026

Par délibération n°53 en date du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention annuelle de partenariat et d'objectifs entre la Commune de Vanves et l'Association Vanves Gpso Basket (voir en annexe).
L'article 4.2 de la convention prévoit que la Commune propose une subvention annuelle de fonctionnement d'aide aux activités calculée sur une base de 75 000 €, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.
L'article 4.2. de la même convention prévoit que chaque versement doit faire l'objet d'une délibération favorable du Conseil Municipal en tenant compte d'un rythme de versement prévu dans la convention et fixé de la manière suivante :

- 50 % de la base annuelle mentionnée à l'article 4.2 (soit 37 500 €uros) versés avant le 31 juillet de l'année durant laquelle la convention a été signée
- 50 % de la base annuelle mentionnée à l'article 4.2 (soit 37 500 €uros) versés avant le 28 février de l'année suivant la signature de la convention d'objectifs.

La présente délibération porte sur le premier versement à effectuer avant le 31 juillet 2025 pour la saison sportive 2025-2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à l'attribution de la somme de 37 500 euros qui correspond à la moitié du montant de la subvention destinée à l'association Vanves Gpso Basket pour la saison 2025-2026.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

16. Tarifs des stages de voile de Granville (du 29 juin au 4 juillet 2025) et de Saint-Quentin-en-Yvelines (du 7 au 11 juillet 2025) organisés par le Service des Sports

Afin de s'inscrire dans une continuité de l'offre proposée par le service des sports et au regard de la demande des vanvéens, les stages de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Granville ont été reconduits.
Le stage de Saint-Quentin accueillera 20 enfants (de 8 à 12 ans) et intègre le transport et les activités.
Le stage de Granville accueillera aussi 20 enfants (de 11 à 15 ans) et intègre le transport, l'hébergement, les repas et les activités.
Lors de la précédente édition, un tarif au quotient familial à quatre niveaux avait été modifié pour les deux stages. Il est proposé de maintenir la tarification sur quatre niveaux et de rajouter un tarif hors commune.
La tarification se déclinerait comme suit :

STAGE ST-QUENTIN 2024	**STAGE ST-QUENTIN 2025**	STAGE DE GRANVILLE 2024	**STAGE DE GRANVILLE 2025**
QF1 (0 à 350) : 60 € QF2 (351 à 700) : 80 € QF3 (701 à 1050) : 140 € QF4 (1051 à 1400 et plus) : 150 €	**QF1 (0 à 350) : 60 €** **QF2 (351 à 700) : 80 €** **QF3 (701 à 1050) : 140 €** **QF4 (1051 à 1400 et plus) : 150 €** **Hors commune : 200 €**	QF1 (0 à 350) : 280 € QF2 (351 à 700) : 330 € QF3 (701 à 1050) : 460 € QF4 (1051 à 1400 et plus) : 510 €	**QF1 (0 à 350) : 280 €** **QF2 (351 à 700) : 330 €** **QF3 (701 à 1050) : 460 €** **QF4 (1051 à 1400 et plus) : 510 €** **Hors commune : 700 €**
Coût du stage 2800 € d'activités 3000 € de transport (budget garage)	**Coût du stage** **2800 € d'activités** **3000 € de transport (budget garage)**	Coût du stage 11500 € (6911 € de pension complète, 2681 € d'activités, 1908 € de transport)	**Coût du stage** **11964 €** **(7160 € de pension complète, 2704 € d'activités, 2100 € de transport)**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la tarification des stages de Granville et de Saint-Quentin au quotient familial selon la grille indiquée ci-dessus

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

ESCAL

17. Modification de la grille tarifaire des ateliers annuels organisés par l'ESCAL

Afin de s'adapter à la hausse des coûts des prestations permettant de mettre en place les activités de l'ESCAL, il est proposé d'augmenter les recettes en procédant à la modification de la grille tarifaire des mini-camps des Clubs 11/14 et 14/17 ans (augmentation de 5 €) ainsi que celle des ateliers « Adultes » et « Enfants/Ados » de l'ESCAL (augmentation d'environ 3%).

La nouvelle grille tarifaire serait donc définie comme suit :

1. **Pour les mini-camps :**

MINI-CAMPS				
	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs (à partir de juin 2025)	
Quotients	Vanvéens	Non-Vanvéens	Vanvéens	Non-Vanvéens
Quotient familial 1 : inférieur ou égal à 390 €	50,00 €	115,00 €	55,00 €	120,00 €
Quotient familial 2 : entre 391 et 1 050 €	65,00 €	115,00 €	70,00 €	120,00 €
Quotient familial 3 : supérieur ou égal à 1051 €	80,00 €	115,00 €	85,00 €	120,00 €

2. **Pour les ateliers 3-17 ans :**

Tarifs 2024-2025					Tarifs 2025-2026				
Tarifs	Vanvéens		Hors commune		Tarifs	Vanvéens		Hors commune	
	1er atelier	Suivants (-3€)	1er atelier	Suivants (-3€)		1er atelier	Suivants (-3€)	1er atelier	Suivants (-3€)
A	83-103-125	80-100-122	186	183	A	85 - 106 -129	82-103-126	192	189
B	94-114-134	91-111-131	202	199	B	97 - 117 - 138	94-114-135	208	205
C	111-137-163	108-136-160	244	241	C	114 - 141 - 168	111-140-165	251	248
D	118-147-176	115-144-173	265	262	D	122 - 151 - 181	118-148-178	273	270

3. **Pour les ateliers adultes :**

Tarifs 2024-2025					Tarifs 2025-2026				
Tarifs	Vanvéens		Hors commune		Tarifs	Vanvéens		Hors commune	
	1er atelier	Suivants (-9€)	1er atelier	Suivants (-9€)		1er atelier	Suivants (-9€)	1er atelier	Suivants (-9€)
A	75-89-101	66-80-92	132	123	A	77- 92-104	68-83-95	136	127
B	101-118-136	92-109-127	176	167	B	104 -122 - 140	95-113-131	181	172
C	110-130-149	101-121-140	193	184	C	113 - 134 - 153	104-125-144	199	190
D	122-144-166	113-135-157	215	106	D	126 - 148 -171	117-139-162	221	212

E	137-163-186	128-154-177	242	233	E	141 - 168 - 192	132-159-183	249	240
F	150-176-211	141-167-202	263	254	F	154 - 181 - 217	145-172-108	271	262
G	164-193-222	155-184-213	289	280	G	169 - 199 - 229	160-190-220	298	289
H	175-204-234	166-195-225	306	297	H	180-210-241	171-201-232	315	306
I	191-226-257	182-217-248	348	339	I	197 - 233 - 265	188-224-256	358	349

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les grilles tarifaires ci-dessus des ateliers annuels organisés par l'ESCAL pour la saison 2025/2026.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

18. Mise à jour du tableau des emplois permanents à la Ville

Les différents mouvements de personnel (recrutement, départs, réorganisation de service) nécessitent de mettre à jour le tableau des emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De mettre à jour le tableau des emplois au 01/03/2025

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
EMPLOIS FONCTIONNELS				
A	Attachés territoriaux	1	Directeur général des services des communes de + 20 000 hab.	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur général adjoint des services des communes de + 20 000 hab.	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Directeur des services techniques de communes de 20 000 à 40 000	TC

TC : Temps complet TNC : Temps non complet

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
FILIERE ADMINISTRATIVE				
A	Attachés territoriaux	1	Directeur des Affaires Générales	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur des Affaires Générales Adjoint	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur du département Cohésion	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur du département des Affaires culturelles, de l'évènementiel et de la vie associative	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable des Espaces Publics Service techniques	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur Financier	TC
A	Attachés territoriaux	1	Instructeur des autorisations d'urbanisme	TC
A	Attachés territoriaux	1	Chargé des Finances Communales	TC

A	Attachés territoriaux	1	Coordinateur de la Prévention Santé	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur Prévention Santé/Santé Publique	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur du CCAS	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur Adjoint du CCAS	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur du service Education	TC
A	Attachés territoriaux	1	Photographe	TC
A	Attachés territoriaux	1	Chargé des relations avec le public et coordination de jeune public	TC
A	Attachés territoriaux	1	Webmaster éditorial-Community Manager	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur Prévention-Sécurité Participation Locale	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur Adjoint Prévention-Sécurité Participation Locale	TC
A	Attachés territoriaux	1	Rédacteur en chef	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable du service Ressources et Support Service techniques	TC
A	Attachés territoriaux	1	Secrétaire général & chargé de la danse	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable Pôle Affaires culturelles ACEVA	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable Administratif et Financier ACEVA	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable du Commerce	TC
A	Attachés territoriaux	1	Chargé de mission Communication	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur Adjoint des Ressources Humaines	TC
A	Attachés territoriaux	1	Chargé Communication Interne	TC
A	Attachés territoriaux	1	Conseiller en Prévention, Sécurité au travail	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable du service Archives et documentation	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur adjoint de la communication	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable Recrutement Formation	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur du département Education-Sports-Petite enfance	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable du Service Urbanisme	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur des Ressources Humaines	TC
A	Attachés territoriaux	1	Conseiller solidarité senior	TC
A	Attachés territoriaux	1	Responsable Pôle Retraite Maladie	TC
A	Attachés territoriaux	1	Directeur adjoint au service Finances	TC
A	Attachés territoriaux	1	Juriste – Chargé de la gestion du patrimoine	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Instructeur du droit des sols Urbanisme	TC
A	Rédacteurs territoriaux	1	Directeur de la communication	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable Pole Centre de Ressources Associatives ACEVA	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable du Protocole	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Gestionnaire service Régie	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Gestionnaire comptable Finances	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable du pôle Entretien	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Assistant administratif Services techniques	TC

B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable adjoint du service Ressources et supports Services techniques	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Assistant administration et communication ACEVA	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Chargé de production/Administration ACEVA	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Coordinateur du pôle scolaire	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable Logistique	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Chargé Communication Théâtre	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Chargé de mission coordination et développement pour la vie associative	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Chargé de billetterie /coordination Cinéma Jeune public et Musique	TC
B	Rédacteurs territoriaux	2	Assistant administratif Cabinet du Maire	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Agent administratif chargé d'évènementiel CCAS	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Coordinateur pôle périscolaire	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Assistant service petite enfance	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Directeur Adjoint du service éducation et responsable du pôle scolaire, périscolaire et budgétaire	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable administratif et financier CCAS	TC
B	Rédacteurs territoriaux	2	Responsable du secrétariat général	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable adjoint des affaires juridiques	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Assistant administratif ESCAL	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Gestionnaire absences et retraite	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Journaliste Junior	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Directeur Adjoint Pôle Administratif ESCAL	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable adjoint gestion administrative du personnel	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable gestion administrative du personnel	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable Régies	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Responsable adjoint Hygiène et Sécurité	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Chargé de mission à la Direction Générale	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Directeur Adjoint Prévention Santé	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Assistant administratif ACEVA	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Chargé d'état civil et relations avec les autorités d'état	TC
B	Rédacteurs territoriaux	1	Gestionnaire retraites	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable de l'unité Citoyenneté-Logement	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable adjoint Hygiène et Sécurité	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Chargé des prestations Sénior et de l'accueil CCAS	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	2	Agent Accueil, Formalités rapides	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant administratif Services techniques	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent des archives municipales/documentation	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent d'accueil Assistant RH	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent d'accueil - secrétariat Education	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent de caisse	TC

C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent d'entretien Petite enfance	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent du domaine public Service techniques	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Animateur Education	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant administratif Entretien	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	2	Assistant Administratif / Accueil Urbanisme	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	4	Assistant administratif ESCAL	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent d'animation et d'accueil /administration SQUARE	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	2	Gestionnaire administratif et financier Sports	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant administratif IRIS	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant administratif Secrétariat général	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant Prévention sécurité	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Chargé d'accueil Police Municipale	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Vidéo opérateur	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Chargé des Inscriptions accueils de loisirs et CVL Education	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Chargé du suivi du budget et des marchés publics Education	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	4	Chargé d'état civil et relations avec les autorités d'état	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Coordinateur famille et social ESCAL	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Directeur Adjoint Pôle Administratif ESCAL	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	2	Gestionnaire administratif et comptable Services techniques	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant administratif Service Logement	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Collaborateur-Gestionnaire administratif pôle scolaire/périscolaire	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	3	Gestionnaire Carrière Paie	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	3	Gestionnaire comptable Finances	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Gestionnaire comptable Services techniques	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Gestionnaire comptable suivi des marchés Services techniques	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	2	Gestionnaire absences retraite	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Gestionnaire Recrutement Formation	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Gestionnaire retraites	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Secrétaire actions périscolaires Education	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Instructeur Mobilité Autonomie CCAS	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	2	Responsable du service Citoyenneté	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Chargé de la coordination solidaire	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable Adjoint du Service Logement	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable adjoint gestion administrative du personnel	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant Solidarité-Séniors	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable du courrier et gestion des fournitures	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable gestion administrative du personnel	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable Régies	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Secrétaire Commerce	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Syndicat	TC

C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Directeur Adjoint-Systèmes d'information-DSIT	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Responsable animation et coordinateur des ateliers ESCAL	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Agent accueil du CCAS	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Chargé Prestation Solidarité et Handicap CCAS	TC
C	Adjoints administratifs territoriaux	1	Assistant administratif ACEVA	TC

TC : Temps complet TNC : Temps non complet

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
FILIERE ANIMATION				
B	Animateurs territoriaux	1	Responsable IRIS	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Responsable du Pôle Evènementiel Coordination IRIS ACEVA	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Référent Jeunesse	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Chargé de mission Vie Associative, Initiatives locales et Jumelage ACEVA	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Responsable du SQUARE	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Directeur La Féclaz	TC
B	Animateurs territoriaux	2	Directeur d'Accueil de Loisirs	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Webmaster / Infographiste	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Educateur de rue	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Responsable de l'espace Gazier, des clubs 6-11 et 11-14ans, et coordinateur des ateliers	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Coordinateur famille et social ESCAL	TC
B	Animateurs territoriaux	1	Responsable du Point Information Jeunesse ESCAL	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Informateur Jeunesse	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Directeur de l'ESCAL	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	68	Animateur Education	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Animateur ESCAL	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Animateur Ludothécaire Education	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	3	Agent d'animation et d'accueil /administration SQUARE	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Conseiller numérique ESCAL	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Coordinateur logistique Phare et agent polyvalent	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Coordinateur pôle périscolaire	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	13	Directeur Adjoint d'Accueil de Loisirs	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	1	Directeur Adjoint Pôle Animation ESCAL	TC
C	Adjoints territoriaux d'animation	12	Directeur d'Accueil de Loisirs	TC

TC : Temps complet TNC : Temps non complet

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
FILIERE CULTURELLE – SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES				
A	Bibliothécaires territoriaux	1	Directeur de la Bibliothèque	TC

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
B	Assistant de conservation	1	Responsable de la Politique documentaire	TC
B	Assistant de conservation	1	Responsable de l'action culturelle	TC
B	Assistant de conservation	1	Responsable Affaires scolaires Médiathèque	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Bibliothécaire Adultes Référent numérique et informatique	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Bibliothécaire Adultes	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Gestionnaire interne Bibliothèque	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Bibliothécaire Jeunesse/référent public 12-18 ans	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Coordinateur Actions Culturelles	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Bibliothécaire Adulte Réfèrent Public Senior et empêché	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Bibliothécaire Jeunesse Réfèrent Public 0 -11 ans	TC
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	1	Bibliothécaire polyvalente	TNC

TC : Temps complet TNC : Temps non complet

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
	FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	1	Conseiller solidarité et handicap CCAS	TC
A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	1	Conseiller SENIOR	TC
A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	1	Responsable Educateur de rue	TC
A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	1	Educateur de rue	TC
A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	1	Responsable des Solidarités	TC
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	1	Directeur crèche	TC
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	1	Responsable RAP	TC
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	1	Chargé de mission Petite Enfance	TC
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	4	Educateur de jeunes enfants	TC
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	1	Directeur adjoint crèche	TC
A	Infirmiers territoriaux en soins généraux	1	Infirmier scolaire	TC
A	Infirmiers territoriaux en soins généraux	1	Responsable du RAM	TC
A	Masseur kinésithérapeute	1	Directeur Adjoint crèche	TC
A	Psychologues territoriaux	1	Psychologue	TC

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
A	Puéricultrices territoriales	3	Directeur crèche	TC
A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, manip. Electroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux	1	Responsable Pôle Restauration EDUCATION	TC
A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, manip. Électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux	2	Psychomotricien	TNC
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	20	Auxiliaire de puériculture	TC
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	4	Auxiliaire Référente d'unité Petite enfance	TC
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	2	Directeur Adjoint crèche	TC
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	1	Assistant administratif ACEVA	TC
C	Agents sociaux territoriaux	2	Agent d'entretien Petite enfance	TC
C	Agents sociaux territoriaux	26	Agent social Petite enfance	TC
C	Agents sociaux territoriaux	3	Auxiliaire de puériculture	TC
C	Agents sociaux territoriaux	1	Agent d'entretien écoles	TC
C	Agents sociaux territoriaux	1	Assistant Administratif cadastre/ Droit des Sols/Autorisations Urbanisme	TC
C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	2	Agent d'entretien écoles	TC
C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	4	ASEM	TC

TC : Temps complet TNC : Temps non complet

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
FILIERE POLICE				
C	Agents de police municipale	1	Chef de police municipale	TC
C	Agents de police municipale	4	Gardien de Police	TC

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
FILIERE SPORTIVE				
A	Conseillers territoriaux A.P.S.	1	Chargé de mission Sports	TC
B	Educateurs territoriaux A.P.S	1	Chef de bassin	TC
B	Educateurs territoriaux A.P.S	1	Directeur Adjoint des Sports	TC
B	Educateurs territoriaux A.P.S	1	Directeur des Sports	TC
B	Educateurs territoriaux A.P.S	2	Educateur sportif	TNC
B	Educateurs territoriaux A.P.S	3	Educateur sportif	TC

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
B	Educateurs territoriaux A.P.S	6	Maître-Nageur	TC
B	Educateurs territoriaux A.P.S	1	Responsable Piscine	TC

TC : Temps complet TNC : Temps non complet

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
		FILIERE TECHNIQUE		
A	Ingénieurs territoriaux	1	Responsable Hygiène et Sécurité	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Responsable du pôle Bâtiments Services techniques	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Ingénieur technicien bâtiment	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Directeur Adjoint-Infrastructures-DSIT	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Chef de projets -DSIT	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Ingénieur fluides garant de la performance énergétique des bâtiments	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Directeur des systèmes d'information	TC
A	Ingénieurs territoriaux	1	Responsable développement durable	TC
B	Techniciens territoriaux	1	Régisseur Adjoint Théâtre	TC
B	Techniciens territoriaux	1	Régisseur général Théâtre	TC
B	Techniciens territoriaux	1	Responsable du service entretien et maintenance des bâtiments et des terrains sportifs Service techniques	TC
B	Techniciens territoriaux	3	Technicien Informatique	TC
B	Techniciens territoriaux	1	Responsable adjoint Logistique et Evenementiel	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable Adjoint Pôle Restauration EDUCATION	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Chargé de la gestion des salles et de l'accueil Phare / Théâtre	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable Adjoint du garage	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	7	Adjoint de satellite	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	2	Agent de caisse	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	2	Agent de maintenance des équipements communaux	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	3	Agent de surveillance et d'entretien MAGNE	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	12	Agent de surveillance et d'entretien PMS/MICHELET	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	5	Agent d'entretien polyvalent Piscine	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Agent d'entretien du cimetière	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	4	Agent polyvalent ENTRETIEN	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	2	Agent d'entretien CAHDV	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	41	Agent d'entretien écoles	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Agent polyvalent Féclaz	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Aide cuisinier et entretien des locaux la Féclaz	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Chargé de l'entretien des locaux la Féclaz	TC

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
C	Adjoints techniques territoriaux	13	Agent d'entretien Petite enfance	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Agent du domaine public Service techniques	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	4	Agent Logistique	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Agent d'accueil ESCAL	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	6	Agent social Petite enfance	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	2	Aide cuisinier crèche	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Animateur Education	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Agent d'animation et d'accueil /administration SQUARE	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Appariteur	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	2	ASEM polyvalent	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	26	ASEM	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	2	Chauffeur	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Chef équipe Magne	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Chef équipe Responsable entretien Piscine	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	3	Cuisinier crèche	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Cuisinier La Féclaz	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	10	Second de loge	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	7	Gardien école	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Gardien Hôtel de ville/Mairie	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Linger	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Régisseur Salle Panopée	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable de satellite polyvalent	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	6	Responsable de satellite	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable d'équipe Entretien	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable Adjoint du Pôle ENTRETIEN	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable du Cimetière	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Responsable opérationnel Phare	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Surveillant de chantier Services techniques	TC
C	Adjoints techniques territoriaux	1	Assistant administratif ACEVA	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Agent des archives municipales/documentation	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Surveillant de travaux des bâtiments sportifs et structures sportives	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Agent de maintenance des équipements communaux	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Agent Polyvalent	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Agent d'entretien Petite enfance	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Chef de garage	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Chef équipe PMS- MICHELET Sports	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Contrôle de travaux Entretien externalisé du patrimoine Bâtiment services techniques	TC

Cat.	Cadres d'emplois	Effectifs	Emplois	Temps de travail
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Coordinateur des satellites	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Projectionniste	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Régisseur Adjoint Salle Panopée	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Responsable de satellite	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Responsable d'équipe Entretien	TC
C	Agents de maîtrise territoriaux	1	Agent de domaine public Service techniques	TC

- De dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

19. Modification du tableau des effectifs

Les différents mouvements de personnel (recrutement, départs, avancement de grade) nécessitent de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

1/ <u>Créations de poste :</u>

Catégorie	Grade	Effectif ancien	Modification	Effectif nouveau	Motif
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	42	+1	43	Réussite concours
C	Adjoint administratif territorial	13	+ 2	15	Intégration
C	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	11	+1	12	Réussite examen professionnel
B	Rédacteur principal de 2ème classe	5	+2	7	Recrutements

2/ <u>Suppressions de poste :</u>

Catégorie	Grade	Effectif ancien	Modification	Effectif nouveau	Motif
C	Agent social principal de 2eme classe	10	-2	8	AVG
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	6	-1	5	Retraite
C	Adjoint technique territorial	121	-3	118	Intégration + Réussite concours

- De dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

20. Création d'emplois saisonniers pour l'année 2025

Durant la saison estivale, différents services municipaux doivent assurer des tâches supplémentaires ou pallier aux absences dues aux congés annuels. Afin d'assurer la continuité du service public, la Collectivité doit créer des emplois saisonniers pour la période de mai à octobre 2025.

Le statut de la Fonction Publique Territoriale prévoit que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois et conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de créer, pour l'année 2025, les postes de saisonniers suivants à temps complet :

- 3 postes d'agents polyvalents caisse vestiaire
  Grade : Adjoint Technique
  Rémunération : 1er échelon

- 2 postes d'agents de surveillance et d'entretien des installations sportives
  Grade : Adjoint Technique
  Rémunération : 1er échelon

- 3 postes de Maitres-Nageurs
  Grade : Educateur des APS
  Rémunération : 1er échelon

- 1 poste d'Agent Canicule
  Grade : Adjoint administratif
  Rémunération : 1er échelon

- 2 postes d'Assistants de convivialité
  Grade : Adjoint administratif
  Rémunération : 1er échelon

En fonction du surcroît d'activité, un poste supplémentaire pourra être créé.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.
Article 3 : De dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Vote : cette délibération est adoptée à l'unanimité

Prochaine séance le 24 juin 2025

La séance est levée à 21H53

Fait à Vanves, le 25 mars 2025
Le secrétaire de séance